

Province du Brabant Wallon

Arrondissement de Nivelles

Commune 1450 CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 29 mars 2022 à 19h00 en la salle du Tensoul à Cortil-Noirmont

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. <u>Police</u> Modification d'un représentant du Conseil communal au Conseil de police-Approbation/cvm
- 2. <u>Mobilité</u>: PiWaCy Approbation/lg
- 3. <u>Marchés publics</u>: Plan d'investissement 2019-2021 N°3 Travaux d'entretien des voiries dans les rues de Mellery, des Tombes Romaines et avenue du Castillon à Chastre Confirmation de l'approbation des conditions et du mode de passation après remarques du SPW/ag
- 4. <u>Marchés publics</u>: Plan d'investissement 2019-2021 N°4 Travaux d'entretien des voiries dans les rues de la Chapelle et de Tienne Galop Confirmation de l'approbation des conditions et du mode de passation après remarques du SPW/ag
- 5. <u>Marchés publics</u>: Plan d'investissement 2019-2021 N°5 Travaux d'aménagement de trottoirs, de parking et de zones en pavés, dans les rues Delvaux et RN 273, de l'Eglise, de la Gare à Chastre Confirmation des conditions et du mode de passation après les remarques du SPW/ag
- 6. <u>Marchés publics</u>: Rénovation énergétique du logement de la rue de la Poste Approbation des conditions et du mode de passation/ag
- 7. <u>Marchés publics</u>: Analyse de stabilité des ponts communaux Approbation des conditions et du mode de passation/ag
- 8. <u>Marchés publics</u>: Aménagement intérieur de l'Espace 2000 Approbation des conditions et du mode de passation/ag
- 9. <u>Cohésion sociale</u>: convention entre la commune de Chastre et l'association de fait « marché de Chastre » pour la mise à disposition de la camionnette du service de cohésion sociale /mydl
- 10. <u>Cohésion sociale</u>: convention entre la commune de Chastre et le « groupe des femmes » pour la mise à disposition de la camionnette du service de cohésion sociale et d'une salle de réunion/mvdl
- 11. <u>Cohésion sociale</u>: convention entre la commune de Chastre et le cours de couture pour la mise à disposition de la camionnette du service de cohésion sociale /mvdl
- 12. <u>Cohésion sociale</u> Plan de Cohésion sociale Rapport d'activité & financier pour 2021 et modifications de plan 2022/mvdl
- 13. <u>Finances</u>: Règlement d'octroi de chèques loisirs Exercice 2022/ew

- 14. <u>Finances</u>: Règlement taxe Raccordement d'immeubles au réseau d'égouts Exercices 2022 2024/ew
- 15. <u>Finances</u>: Règlement relatif aux critères et modalités d'attribution et de contrôle de l'emploi des subventions communales Amendement Approbation/ew
- 16. <u>Energie</u>: Commission Locale pour l'Energie (CLE) rapport d'activités 2021 Information/tg
- 17. Urbanisme: Revitalisation urbaine Convention avec le Ministre Décision/sh

Huis clos

18. <u>Enseignement</u>: Désignation d'un maître spécial temporaire de néerlandais pour 2 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 26/2/2022 au 20/03/2022- Ratification/nvv/dj

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point — en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement — sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal·e concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller; e; s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.

La Directrice générale ff

AN MEENSEL Cécile.

Le Bourgmestre

CHAMPAGNE Thierry